

Orientations politiques wallonnes pour le Federal Development Plan (FDP) 2028-2038 d'Elia – Non-paper

Contexte

Elia publie tous les 4 ans son « Federal Development Plan (FDP) », qui définit les investissements fédéraux dans le réseau électrique belge (110–380 kV + HVDC) pour les 10 prochaines années. La version 2028-2038, actuellement en élaboration, propose des scénarios de demande et d'offre qui auront un impact direct sur la capacité du réseau à soutenir les ambitions wallonnes en matière d'attractivité économique, de transition énergétique et d'aménagement du territoire. Ces scénarios font des hypothèses sur différents secteurs jusqu'en 2050.

Calendrier et étapes clés

- 2025 : Elia a organisé une concertation réunissant divers stakeholders pour co-construire une première proposition de scénarios.
- Juillet–septembre 2025 : Consultation publique sur les scénarios proposés (clôture le 12 septembre 2025).
- Septembre–décembre 2025 : Elia retravaillera les scénarios sur base des retours reçus.
- Décembre 2025 : Décision ministérielle (Ministre Bihet) sur les scénarios définitifs.
- Janvier–juin 2026 : Etablissement d'un premier projet de FDP par Elia.
- Juin 2026 : Soumission du premier projet de FDP à la CREG pour avis.
- Aout 2026 : Avis de la CREG.
- Octobre–novembre 2026 : Consultation publique sur le projet de plan.
- Février 2027 : Soumission du projet final de plan.
- Mai 2027 : Approbation finale du FDP 2028-2038 par le Ministre Bihet.

Demande d'Elia à la Région wallonne

Pour permettre à la Wallonie de se positionner et d'influencer les scénarios, Elia a formulé 7 questions clés. Ces questions visent à recueillir l'avis des autorités wallonnes sur les hypothèses retenues, afin d'assurer que le FDP reflète les priorités régionales.

Dans la suite de cette note, chaque question est présentée selon la structure suivante :

1. Question d'Elia : formulation initiale de la demande, éléments de contexte et/ou hypothèses actuellement retenus par Elia ;
2. Question reformulée et éléments de réponse de la Région wallonne.

1. Niveaux de production industrielle post-crise

Question posée par Elia : *"Êtes-vous d'accord avec l'hypothèse selon laquelle les niveaux de production constants pour l'industrie sont considérés sur la base des niveaux (plus élevés) d'avant la crise (~2021) ?"*

Il s'agit ici de définir quel sera le pourcentage d'utilisation de la capacité disponible par l'industrie manufacturière. En effet, depuis la crise énergétique, ce pourcentage a fortement diminué, passant de 80% en 2021 à 74% en 2024 (la diminution est encore plus forte pour le secteur de la chimie). Cette décroissance est liée en partie à la fermeture de certaines entreprises, mais principalement à une réduction d'activités. Notons que sur cette question, les chiffres spécifiques à la Région wallonne ne nous ont pas été fournis.

Elia propose deux options pour définir les niveaux de production industrielle de référence (au niveau belge) :

- **Option 1 : Retenir les niveaux de production de 2021** (avant la crise énergétique), en supposant un retour à la capacité d'avant-crise à moyen/long terme.
- **Option 2 : Retenir les niveaux de production de 2023/2024** (réduits), en supposant une capacité d'utilisation durablement inférieure.

L'option 2 reflète la réalité actuelle post-crise. Cependant, partir sur cette option pourrait impliquer un sous-dimensionnement du réseau pour les besoins futurs. Inversement, partir sur l'option 1 fait le pari d'une reprise économique et de redéploiement industriel et pourrait impliquer, si cette reprise ne se réalise pas, un surinvestissement dans le réseau. Il est important de noter que l'option 1 a été retenu au consensus lors de la concertation par Elia.

Question reformulée : La région choisit-elle l'option 1 (optimiste) quitte à surinvestir dans le réseau ou sur l'option 2 (prudente) quitte à ne pas atteindre un tel niveau de production industrielle.

Réponse: Le 17 juillet dernier, le Gouvernement wallon a engagé une démarche ambitieuse de réindustrialisation afin de renforcer la compétitivité économique du territoire et d'y ancrer durablement l'emploi industriel. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de politique régionale 2024-2029, a pour objectif d'accélérer le redéploiement de filières industrielles stratégiques, d'attirer de nouveaux investissements et de soutenir l'implantation de projets à haute valeur ajoutée technologique, tout en veillant à la cohérence territoriale et environnementale des politiques menées.

Pour concrétiser ces ambitions, le Gouvernement entend remobiliser 1.500 hectares de terrains d'ici 2029, prioritairement via la reconversion de friches industrielles, afin d'offrir aux entreprises des sites immédiatement exploitables, connectés aux grands réseaux logistiques et énergétiques. La simplification des procédures administratives, la dématérialisation des démarches et la coordination accrue des outils publics doivent permettre de lever les freins à l'investissement industriel. Cette stratégie vise à faire de la Wallonie une région à nouveau industrielle, innovante et durable, capable de conjuguer attractivité économique, transition énergétique et création d'emplois qualifiés.

Dans cette optique, la Région wallonne soutient donc l'option 1.

2. Ambitions wallonnes en matière de centres de données (data centers)

Question posée par Elia : *"Êtes-vous d'accord avec les chiffres communiqués pour les centres de données ? Y a-t-il certaines ambitions wallonnes en matière de centres de données dont nous devrions tenir compte ? Si oui, dans quelle mesure et où ?"*

Elia s'appuie sur une étude du BCG (*The Power of Compute*, 2025) pour estimer la croissance de la demande électrique des data centers en Belgique. Les projections prévoient une forte augmentation d'ici 2050. BCG table sur des besoins de 12.5 TWh en 2040 et 18.5 en 2050 (pour rappel, la consommation actuelle d'électricité totale de la Belgique est autour de 80 TWh). Cette augmentation serait majoritairement poussée par l'arrivée d'« hyperscaler » pour développer l'intelligence artificielle générative (e.g. chatgpt).

A noter que ces estimations sont déjà largement dépassées par le nombre de demande actuelle (13 TWh réservé + 55 TWh en étude), bien qu'ELIA estime qu'il est impossible que tous ces projets se réalisent.

Par ailleurs, Elia estime qu'une part majeure des projets vont s'installer en Wallonie. L'argument principal avancé est la disponibilité de terrain supérieure en Wallonie. Sur les 12.5 TWh en 2040, ELIA suppose que 10.5 TWh seront en Wallonie. Cela correspond à près de la moitié de l'électricité consommée en Wallonie (~ 23 TWh).

Question reformulée:

- *La Wallonie souhaite-elle accueillir des data centers sur son territoire, en particulier ceux qui visent à entraîner/faire tourner des IA génératives ?*
- *Quels sont les lieux où ces data centers devraient préférentiellement être développés ?*

Réponse : La Région wallonne pourrait accepter l'implantation de nouveaux data centers ou l'extension de data centers existants sur son territoire. Cependant, celle-ci devra être conditionnée à un ensemble d'exigences garantissant leur utilité économique, sociale et

environnementale, ainsi que leur compatibilité avec les capacités énergétiques régionales.

- Ancrage territorial et social
 - Le projet doit démontrer un ancrage local réel, notamment par la création d'un nombre minimal d'emplois directs et indirects sur le territoire wallon.
 - Le porteur de projet devra présenter un plan de contribution au tissu socio-économique local, comprenant des initiatives en matière de formation, de partenariats éducatifs ou de soutien associatif.
- Énergie, climat et environnement
 - Le data center devra couvrir une part significative de sa consommation par de l'énergie décarbonée produite localement, notamment via l'autoproduction renouvelable ou le co-investissement dans de nouvelles capacités renouvelables.
 - Il devra valoriser sa chaleur fatale au bénéfice d'usages locaux (réseaux de chaleur, infrastructures publiques, etc.).
 - La consommation d'eau douce sera strictement encadrée ; l'utilisation d'eau non potable ou recyclée sera privilégiée chaque fois que possible.
- Réseau et flexibilité
 - L'implantation du data center se fera uniquement dans des zones identifiées par Elia comme aptes à accueillir de fortes charges sans mettre en péril les besoins des autres utilisateurs.
 - Le data center doit être flexibilisable. Il doit démontrer un niveau minimal de flexibilisation (10–20% steady pour hyperscale, 10% temporaire pour colocation).
 - Le couplage avec des installations de stockage d'énergie sera encouragé afin d'améliorer la stabilité du réseau
- Souveraineté numérique
 - La priorité sera accordée aux acteurs européens, afin de renforcer la souveraineté numérique et la sécurité des données au sein de l'Union européenne.

Le Gouvernement accorde une importance particulière à ces critères. Leur mise en œuvre concrète devra potentiellement faire l'objet d'adaptation réglementaires.

Sans disposer à ce stade d'une analyse exhaustive des projets répondant à l'ensemble des critères requis, il apparaît néanmoins que les estimations d'Elia sur ce segment devraient être réévaluées à la baisse. Il est nécessaire qu'Elia puisse préciser les projets actuellement en demande de raccordement, afin d'objectiver cette révision.

Plus particulièrement, l'hypothèse d'une consommation de 10,5 TWh dédiée aux data centers nous semble disproportionnée. Dans un contexte d'électrification rapide de l'économie, il ne serait pas cohérent que la Wallonie assume seule l'accueil et la charge énergétique de la quasi-totalité des nouvelles implantations. Une telle concentration risquerait d'aggraver les déséquilibres régionaux et de compromettre la disponibilité de puissance pour d'autres projets industriels prioritaires.

Dans cette perspective, la Région wallonne plaide également pour une approche équilibrée à l'échelle du pays, impliquant une répartition plus homogène des implantations et de la consommation entre Régions.

Enfin, elle souhaite par ailleurs examiner, dans le cadre de la réforme globale du raccordement, la possibilité d'introduire une limite maximale d'accès à la puissance pour ce type d'usage, afin de garantir une planification énergétique cohérente et soutenable.

En conclusion, la Région wallonne estime qu'une consommation de 10,5 TWh dédiée aux data centers est disproportionnée. Elle lance des travaux visant à introduire d'une part, une limite maximale d'accès à la puissance pour ce type d'usage et d'autre part, des critères dans ses outils réglementaires. Finalement, la Région poursuivra le travail d'objectivation des bénéfices et des impacts liés au déploiement des Data Centers sur son territoire.

3. Taux de rénovation et chauffage des bâtiments

Question posée par Elia : "Êtes-vous d'accord avec les taux de rénovation et le chauffage des locaux proposés dans la consultation publique ? Si ce n'est pas le cas, quelles ambitions devrions-nous prendre en compte ?"

Concernant la rénovation, deux scénarios ont été retenus.

- **Scénario « Delayed ambitions »** : vise un taux de rénovation de 3% en 2050, avec une augmentation linéaire jusque-là.
- **Scénario "Steady increase"** : vise un taux de rénovation 2% en 2050, avec une augmentation linéaire jusque là

Selon Elia, pour atteindre les objectifs du PNEC, il faudrait déjà atteindre 3% aujourd'hui. Aujourd'hui, le taux de rénovation en Wallonie est le même que depuis une dizaine d'année et stagne en-dessous de 1%.

Question reformulée : Quelles sont les ambitions de la Région wallonne en termes de rénovation ?

Réponse : En matière de rénovation, il est renvoyé à l'adoption récente en première lecture du décret PEB, qui sera suivie par plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon

précisant notamment les exigences relatives au niveau PEB. La Région rappelle par ailleurs l'adoption de la stratégie wallonne de rénovation et travaille en parallèle à un plan de rénovation, dont l'adoption est prévue d'ici la fin de l'année.

Concernant le chauffage des bâtiments, Elia propose trois scénarios distincts, en différenciant les bâtiments existants et les nouveaux bâtiments. Ces scénarios s'inscrivent dans les trois trajectoires globales de la consultation (BASE, ELEC, MOL). Chaque scénario envisage différentes hypothèses sur la période de fin des différents types de chaudières fossiles.

Scénario BASE (législation existante)

- Bâtiments existants : Interdiction des chaudières mazout/charbon à partir de 2026 (remplacement progressif) et pas de restriction sur les chaudières gaz.
- Nouveaux bâtiments : Interdiction des chaudières mazout/charbon dès 2025 et pas de restriction sur les chaudières gaz.

Scénario ELEC (électrification poussée)

- Bâtiments existants : Interdiction des chaudières gaz à partir de 2030.
- Nouveaux bâtiments : Interdiction des chaudières gaz à partir de 2030.

Scénario MOL (molécules dominantes)

- Bâtiments existants : Les chaudières gaz restent autorisées jusqu'en 2050.
- Nouveaux bâtiments : Les chaudières gaz restent autorisées jusqu'en 2045.

Des éléments de décision sont déjà disponibles pour le premier scénario :

- Pour les bâtiments existants : La proposition actuelle (soumise au Gouvernement dans la NGW présentant l'arrêté mentionné ci-dessous) est de fixer la date d'interdiction pour le mazout et le charbon à 2031 avec un jalon intermédiaire à 2027 si le raccordement au gaz passe dans la rue.
- Pour les nouveaux bâtiments : Interdiction dès le 1^{er} janvier 2026 comme validé dans l'AGW modifiant l'AGW du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments

Question reformulée : Quelle ambition législative la Wallonie doit-elle adopter pour la sortie du chauffage au gaz ?

Réponse : Pour le scénario BASE, nous sommes d'avis de modifier les dates d'interdiction, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur pour les

bâtiments neufs et aux discussions au sein du Gouvernement wallon concernant les bâtiments existants.

- Bâtiments existants : interdiction des chaudières au mazout/charbon au 1^{er} janvier 2031
- Bâtiments neufs : interdiction des chaudières au mazout/charbon 1^{er} janvier 2026

Par ailleurs, **pour le scénario BASE**, le fait qu'aucune chaudière biomasse ne soit installée en 2040 ne nous semble pas correct et entraîne une potentielle surestimation de l'installation de pompes à chaleur.

Concernant le scénario ELEC, bien que, à ce stade, un positionnement ne soit pas arrêté sur l'échéancier d'interdiction de chaudières à gaz, par souci de cohérence, il nous semblerait logique de différencier la date d'interdiction pour les bâtiments neufs et existants, à l'image des autres scénarios. Nous proposerons dès lors :

- Bâtiments existants : interdiction des chaudières au gaz à partir de 2035
- Bâtiments neufs : interdiction des chaudières au gaz à partir de 2030

4. Évolution des véhicules électriques en Wallonie

Question posée par Elia : *"Êtes-vous d'accord avec l'évolution proposée des véhicules électriques en Wallonie ? D'autres ambitions devraient-elles être prises en compte ?"*

Elia propose trois scénarios pour l'évolution des véhicules électriques, différenciant les voitures particulières, les bus, les camionnettes et les camions. Ces scénarios s'alignent sur les objectifs européens et les dynamiques technologiques.

1. Voitures particulières

- Interdiction des ventes de véhicules thermiques:
 - Scénario BASE : Respect de l'échéance 2035 (obligation européenne).
 - Scénario ELEC : Anticipation de 5 ans (2030).
 - Scénario MOL : Report de 5 ans (2040).
- Objectif 2050 :
 - BASE/ELEC : 100 % de véhicules électriques dans le parc automobile.
 - MOL : 91 % de véhicules électriques (9 % thermiques/hybrides résiduels).

2. Bus

- 100 % électriques en 2035 dans tous les scénarios.

3. Camionnettes

- Objectif 2050 :
 - BASE/ELEC : 100 % électriques.
 - MOL : 91 % électriques (9 % thermiques/hybrides).

4. Camions

- Répartition en 2050 :
 - Scénario BASE : 90 % électriques, 10 % hydrogène.
 - Scénario ELEC : 100 % électriques.
 - Scénario MOL : 80 % électriques, 20 % hydrogène.

Question reformulée :

- *Quelle est l'ambition sur les véhicules électriques personnels ?*
- *Est-ce qu'à l'horizon 2050, il est envisagé d'avoir une part de véhicules roulant à l'hydrogène ?*
- *Y-a-t'il des points d'attention sur les autres types de véhicules ?*

Réponse : Le règlement européen sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (AFIR) a été publié en 2023. Il vise à accélérer la transition vers l'électromobilité dont l'imposition de quotas obligatoires de bornes de recharge pour chaque État membre, et aussi, par exemple, l'imposition d'une borne de recharge rapide tous les 60 km sur le Réseau Transeuropéen des transports (RTE-T). Dans ce cadre la Région wallonne, au travers de la SOFICO, doit installer sur un ensemble d'aires autoroutières des stations de recharge électrique d'une puissance de 10.000 kVA et ce pour 25 sites.

Concernant les objectifs d'électrification des bus, sur base du rythme prévu du remplacement de la flotte, le Gouvernement estime que 20% des bus du réseau TEC seront électriques à horizon 2030 ; la tendance à l'horizon 2035 serait de 30 à 40 % de bus électriques.

Par ailleurs, le Gouvernement renvoie vers la récente adoption en première lecture du décret PEB qui sera suivie par plusieurs arrêtés du Gouvernement wallon précisant notamment les exigences en termes d'électro-mobilité dans le bâtiment. Ce trajet législatif vise notamment à transposer la directive PEB4 (2024/1275) qui impose via son article 14 une série d'exigences minimales en termes d'installation de bornes de recharge dans les bâtiments.

5. Stockage d'électricité (batteries et pompage)

Question posée par Elia : *"Êtes-vous d'accord avec les chiffres fournis pour le stockage (batteries/stockage par pompage) ? Y a-t-il certaines ambitions wallonnes en matière de stockage par batterie ou par pompage dont nous devrions tenir compte ? Si oui, dans quelle mesure et où ?"*

Elia différencie trois technologies de stockage pour lesquelles elle nous demande nos inputs.

1. Petites batteries (domestiques)

- Capacité actuelle : Moins de 1 GW en Belgique.
- Projections 2030 : Entre 0,8 et 1,4 GW.
- Projections 2050 : 1,8 à 9,2 GW.

Elia table sur un développement principalement en Flandre à horizon 2035 pour plusieurs raisons, notamment :

- L'absence de compteur qui tourne à l'envers en Flandre (ce qui augmente l'incitant à l'autoconsommation).
- Les subsides flamands pour les batteries domestiques.

Question reformulée : La Wallonie doit-elle mettre en place un subside pour les batteries domestiques afin de stimuler leur déploiement, comme en Flandre ?

Réponse : La subvention de batterie domestique n'est pas prévue dans la DPR. Une subvention comme en Flandre n'est actuellement pas à la réflexion au cabinet de la Ministre Neven. En effet, certains acteurs du secteur estiment que les solutions de stockage individuelles au niveau des bâtiments ne sont pas les plus adéquates et qu'il faut plutôt privilégier les solutions collectives. Dès lors, une analyse techno-économique par les experts des gestionnaires de réseau devrait permettre d'en évaluer la pertinence pour le réseau et ses utilisateurs.

2. Batteries à grande échelle

- Capacité actuelle : Environ 2 GW en Belgique.
- Projections 2035 : 4 à 5 GW.
- Projections 2050 : 8 à 12 GW.

Actuellement, 30 GW de projets sont déjà annoncés ou en étude en Belgique (dont 9 GW réservés), mais peu réalistes (contraintes réseau, acceptabilité sociale).

Ici, bien qu'Elia ne donne pas de chiffre spécifique à la Région wallonne, il y a un potentiel important en Wallonie (en témoigne la problématique qui a mené à l'introduction d'un cadre flexible en prélèvement dans le décret-programme).

Question reformulée:

- *La Wallonie souhaite-t-elle accueillir les projets de batterie sur son territoire ? Quelle capacité estime-t-elle admissible ?*
- *Doit-elle favoriser les batteries directement reliés aux réseaux ('front-of-the-meter') ou celles associés à un raccordement existant ('behind-the-meter', e.g. couplé à un parc solaire) ?*

Réponse : Les batteries à grande échelle constituent des composantes indispensables du réseau électrique. Elles permettent d'absorber l'arrivée massive des énergies renouvelables intermittentes, de maximiser leur injection dans le réseau – et donc l'utilisation de l'énergie produite – tout en garantissant sa stabilité.

Elia a, à plusieurs reprises, évalué les besoins du réseau en matière de stockage, notamment dans ses études d'adéquation. Elia et les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) nous semblent être les acteurs les plus à même de déterminer la quantité de batteries nécessaire pour atteindre les objectifs de décarbonation du système électrique, une fois les objectifs d'électrification et de production renouvelable fixés. Parallèlement, la Région wallonne élabore actuellement la première version de son modèle énergétique, qui visera à définir le mix optimal et, par conséquent, le niveau de stockage requis. Les premiers résultats de ce modèle sont attendus pour le premier trimestre 2026.

Dans un contexte où les demandes de projets de stockage dépassent largement les estimations issues des études d'Elia, la Région wallonne souhaite éviter que le raccordement de ce surplus ne se fasse au détriment d'autres usages. À cette fin, elle a instauré un cadre pour la flexibilité en prélèvement, qui prévoit d'imposer des conditions de flexibilité dans la quasi-totalité des cas d'installation d'unités de stockage.

Nous parlons de "quasi-totalité" car un cas spécifique mérite une attention particulière : celui des industriels souhaitant installer des batteries pour lisser leur profil de consommation, en déplaçant leur demande vers les moments où l'électricité est plus abondante – et donc moins coûteuse. Bien que ces modifications de profil puissent avoir un impact sur la congestion du réseau, elles ne se mettent pas en concurrence avec d'autres activités industrielles, puisqu'elles visent au contraire à fonctionner en synergie avec une installation existante.

Dans ce cadre, la Région wallonne invite Elia et les GRD à faire preuve de pragmatisme dans les conditions contractuelles proposées, afin de permettre le développement de projets de batteries qui soutiennent et pérennisent l'activité économique.

3. Pompage-turbinage

- Capacité: 1,3 GW (Coo + Plate-taille)

Question reformulée : Faut-il lancer un plan wallon pour de nouvelles centrales de pompage-turbinage ? Si oui, quels sites prioritaires explorer (ex. : extensions à Coo, nouveaux projets) ?

Réponse : Bien que la Région wallonne ne puisse pas, à ce stade, se positionner objectivement sur une éventuelle augmentation de la capacité de pompage-turbinage, les résultats de l'étude menée par le Cluster TWEED en 2024 ont révélé un potentiel de développement de nouveaux sites. Ce potentiel fera l'objet d'analyses approfondies dans le cadre du projet StepInBel, sélectionné via le fonds fédéral de transition. Ce projet permettra non seulement d'établir un mapping à l'échelle belge, mais aussi de réaliser quatre études de pré-faisabilité sur les sites wallons les plus prometteurs. Il apparaît par ailleurs pertinent que la Région wallonne examine l'opportunité d'une extension des sites existants, notamment à Coo et au lac de l'Eau d'Heure.

6. Production d'électricité en Wallonie (PV, éolien terrestre, nucléaire)

Question posée par Elia : "Ya-t-il certaines ambitions wallonnes en matière de production d'électricité (photovoltaïque, éolien terrestre, nucléaire...) dont nous devrions tenir compte ?"

Les projections d'Elia s'appuient sur :

- Le Plan National Énergie-Climat (PNEC).
- Les études Elia Blueprint 2024 et Adequacy 2025.

1. Photovoltaïque (PV)

- Objectif wallon actuel : 5 GW en 2030.
- Projection Elia :
 - 6,5 GW en 2035 (extrapolation linéaire, rythme de 0,3 GW/an).
 - Scénario alternatif : Elia envisage un déploiement plus rapide du PV.

2. Éolien terrestre

- Objectif wallon actuel : 3,2 GW en 2030.
- Projection Elia :

- 4,6 GW en 2035 (rythme de 0,3 GW/an), considéré comme ambitieux par Elia.
- Scénario alternatif : Elia envisage un déploiement plus lent de l'éolien.

Bien que les objectifs wallons en GWh soient traduits en GW, ils correspondent bien à ce qui est prévu dans le PACE (soit 5100 GWh en PV – avec facteur de charge ~ 10%, et 6200 en éolien avec facteur de charge ~ 50%).

Les scénarios alternatifs font également sens étant donné que l'installation du photovoltaïques tourne plutôt autour 0,45 GW/an et celui de l'éolien autour de 0,1 GW/an.

Question reformulée :

- *Est-ce que les objectifs en PV et en éolien pour 2030 sont maintenus ?*
- *Quel est la vision post-2030 ?*

Réponse : S'agissant de l'éolien et du solaire, la Région wallonne confirme à ce stade les objectifs par filière fixés dans le PACE. Toutefois, si l'objectif global de 28 à 29 % d'énergie renouvelable produite à l'horizon 2030 n'est pas remis en question, une révision des objectifs par filière sera menée à la lumière des travaux de la stratégie inter-vectorielle et étendue à l'horizon 2050.

Les premiers résultats, attendus pour le premier trimestre 2026, permettront de redéfinir les objectifs à l'échelle régionale. À ce stade, des cibles spécifiques seront également établies pour les sous-filières (par exemple : agri-PV, PV en toiture, PV sur parking, etc.). Par la suite, le modèle énergétique sera affiné spatialement afin d'aboutir à des objectifs par zone géographique (en-dessous de l'échelle régionale), dans une logique de planification territoriale plus fine de la production d'énergie renouvelable.

Pour garantir cette planification territoriale, il est indispensable que la Région dispose d'un modèle précis du réseau de transport, tant dans son état actuel que dans sa configuration future. Cela suppose de disposer de données détaillant le maillage du réseau et les capacités des différentes interconnexions. Ces données devront être mises à disposition de la Région wallonne dans les meilleurs délais.

3. Nucléaire

- Nucléaire existant :
 - 3,1 GW en 2040 (prolongation partielle des réacteurs existants).
 - 2,1 GW en 2050 (fermetures progressives).
- Nouveau nucléaire :
 - Elia estime un potentiel de :

- 0 à 0,5 GW en 2040.
- 2 à 6 GW en 2050.

Question reformulée :

- *La Wallonie est-elle ouverte à l'accueil de nouveaux réacteurs nucléaires (grands réacteurs ou SMR) ? La Wallonie est-elle plus favorable à des grands réacteurs ou des SMR ?*
- *Sous-couvert des ambitions fédérales qui doivent définir la capacité de nouveaux nucléaires ainsi que la taille de ces réacteurs, dans quels endroits la Wallonie serait-elle prête à accueillir ces centrales ?*

Réponse : Le Gouvernement souhaite premièrement rappeler l'intention exprimée dans la DPR: "Le Gouvernement travaillera avec l'Autorité fédérale, dans les limites de ses compétences, pour rendre possible l'implantation d'une nouvelle filière nucléaire, de préférence sur les sites nucléaires existants ou en extension de ceux-ci."

Le nucléaire reste une compétence fédérale mais son déploiement dépend d'un ensemble de compétences régionales — notamment en matière d'aménagement du territoire, d'économie et d'emploi.

L'enjeu stratégique consiste donc à assurer une coordination étroite entre les différents niveaux de pouvoir, les positions régionales étant nécessairement conditionnées à la qualité de cette coordination.

De premiers échanges ont déjà eu lieu entre les cabinets wallons des ministres Dolimont, Desquesnes, Jeholet et Neven et le cabinet du ministre Bihet. Ces échanges ont permis de clarifier plusieurs éléments et d'écarter certaines options.

S'agissant du « grand nucléaire », il ressort que la volonté du Gouvernement fédéral est de viser une capacité totale d'environ 4 GW, combinant la prolongation des réacteurs existants et la construction de nouvelles unités nucléaires. Ces nouvelles installations devraient, dans la mesure du possible, être implantées sur les sites nucléaires belges historiques.

Parallèlement, 4 GW de petits réacteurs modulaires (SMR) devraient être développés sur de nouveaux sites. La Région wallonne soutient cette stratégie et veillera à apporter sa contribution en fonction de ses besoins.

Le Gouvernement wallon ne dispose toutefois pas, à ce stade, de l'ensemble des critères nécessaires pour évaluer de manière adéquate les emplacements propices à un tel développement. Il entend, pour ce faire, s'appuyer sur l'expertise fédérale en la matière.

Il est néanmoins important de noter que, s'agissant des SMR, la faisabilité de tels projets dépendra également de la disponibilité en puissance sur le réseau. Pour que la Région wallonne puisse se positionner sur le déploiement et la localisation de ces réacteurs, il

est impératif qu'Elia fournisse un inventaire détaillé de la disponibilité actuelle et future du réseau sur l'ensemble du territoire.

À titre d'exemple, la friche de Chertal pourrait constituer un site pertinent. Une emprise d'environ 30 hectares pourrait y être mobilisée à cet effet. Toutefois, selon les informations partagées lors de la Task Force « Puissance et flexibilité énergétique », un renforcement de la ligne à haute tension serait probablement nécessaire. Il est donc urgent de réaliser les études pour voir si cette friche pourrait répondre aux critères requis pour l'installation de SMR.

Par ailleurs, la Région wallonne envisage la possibilité d'implanter ces SMR sur des parcs industriels, en combinaison avec des lignes directes.

Au-delà de la coordination entre entités fédérées, il est donc essentiel qu'un dialogue régulier et approfondi s'instaure entre les différentes entités et Elia afin d'assurer la disponibilité effective des raccordements au moment opportun.

7. Développements concrets (projets, friches, nouvelles zones)

Question posée par Elia : *"Avez-vous une idée de développements concrets (projets spécifiques, développement de nouvelles zones, friches industrielles, etc.) qui devraient être pris en compte dans le(s) plan(s) de développement d'Elia ?"*

Ici, Elia n'a pas présenté d'hypothèse, mais cherche à identifier des projets ou zones prioritaires pour le Gouvernement wallon pour adapter son plan de développement du réseau électrique.

Réponse : Pour répondre à cette question, une première réunion de la Task Force « Puissance et flexibilité énergétique » s'est tenue le 29 septembre dernier. L'objectif principal de cette réunion était d'identifier les besoins actuels et futurs des entreprises et, plus largement, de l'économie wallonne.

Plan de puissance

Elia a été conviée à cette réunion, aux côtés d'ORES et de RESA, afin de présenter l'état d'avancement des travaux de l'initiative « *Plan de puissance* ». Cette présentation a confirmé que les travaux étaient bien en cours et que de premiers résultats devraient être disponibles avant la fin de l'année 2025.

Comme rappelé dans le courriel de suivi de la réunion, plusieurs éléments d'information demeurent néanmoins manquants pour permettre à la Région d'avoir une vision d'ensemble des besoins futurs des entreprises existantes — notamment en ce qui concerne la puissance et l'énergie couvertes par les clients concernés par cette initiative,

ainsi que les modalités selon lesquelles les GRD s'assurent que leurs plans d'investissement reflètent correctement les besoins des clients non-couverts par cette initiative.

Le *Plan de puissance* se concentre sur les besoins futurs des entreprises déjà implantées. Toutefois, il est essentiel d'élargir la réflexion à l'ensemble de l'économie wallonne, en incluant également les besoins énergétiques des activités et installations à venir.

Cet exercice est complexe, puisqu'il est impossible de prévoir avec certitude quels types d'industries choisiront de s'installer demain en Région wallonne. Une première étape consiste néanmoins à recenser les terrains disponibles pour ce développement futur.

C'est dans cette optique que la réunion du 29 septembre a également rassemblé :

- les ADT, venues présenter la situation de leurs PAE ;
- la SOWAER, pour exposer les perspectives de développement de ses zones d'activités économiques ;
- et Wallonie Entreprendre, qui coordonne la reconversion de nombreuses friches industrielles.

Problème d'accès à la puissance

Les ADT et la SOWAER disposent aujourd'hui d'environ 1 400 hectares de terrains équipés et immédiatement mobilisables. Or, dans de nombreux cas, ces zones ne peuvent plus accueillir de nouvelles entreprises, y compris celles déjà prêtes à s'y implanter. Cette situation a mis en lumière la nécessité d'une meilleure anticipation des besoins et d'une coordination renforcée entre gestionnaires de réseau et ADT. Les démarches récemment engagées pour améliorer ces échanges constituent à cet égard une évolution positive.

Besoins ADT

Les ADT ont été invitées à fournir une estimation de leurs besoins actuels et futurs en puissance. Des données détaillées par ADT seront disponibles aux alentours du 17 octobre. Ceux-ci nous ont néanmoins fourni une estimation de besoins moyens de 280 kVA/hectare pour une surface totale disponible de 1400 hectares.

Par ailleurs, deux ADT nous ont déjà fourni des éléments de précision sur leur besoin.

Ainsi, à horizon 2030, Igretec a estimé les besoins en puissance des sites suivants :

- Ancien site Caterpillar et Aéroport: 80 MVA, dont 50 MVA pour l'ancien site de Caterpillar.
- Porte Ouest (> 100 hectares) : 100 MVA (dont 7,1 MVA pour le Quartier du Futur de la Défense, 20 MVA pour le parc d'activités économiques du District Cleantech et 7 MVA pour une enceinte multifonctionnelle.

- Ecopole (> 150 hectares) : 50 MVA, dont 15 MVA déjà réservé aujourd'hui pour un data center de Google.

Ideta a évalué ses besoins en puissance (en MVA) par PAE à horizon 2030 et 2035 :

- Tournai-Ouest: 14 et 24
- Polaris: 12 et 26
- Leuze-Europe: 10 et 18
- Orientis (Ath-Lessines): 5 et 33
- Qualitis: 3 et 4
- Tournai Cleantech Park: 3 et 3
- Pecq Pont Bleu: 5 et 5
- Sucrierie de Frasnes: 1 et 6
- Antoing Delta Zone: 0 et 15

Besoins SOWAER

La SOWAER, pour sa part, a déjà partagé plusieurs chiffres :

- sur le site de Liège, les besoins annuels s'élèvent actuellement à 14 GWh et devraient atteindre 38,5 GWh en 2050. Le différentiel de 24,5 GWh est réparti comme suit : 5 GWh pour la décarbonation de l'existant, 7,5 GWh pour l'électromobilité et les e-GSE, 7,5 GWh dans le cadre du master plan et 4,5 GWh pour les pistes et le balisage. Le pic de puissance annuel moyen (hors production locale) passerait de 2,5 MW à 9 MW ;
- sur le site de Charleroi, les besoins passeraient de 16 GWh à 19,5 GWh d'ici 2030, pour un pic de puissance moyen de 3,1 MW à 3,8 MW.

La SOWAER indique par ailleurs que ces évolutions nécessiteront un renforcement du bouclage interne alimentant actuellement les installations.

Besoins friches (Wallonie entreprendre)

Wallonie Entreprendre reconvertit, de son côté, plus de 550 hectares de friches industrielles, répartis sur une petite dizaine de sites :

- Chertal (Oupeye) – 186 ha
- Duferco (La Louvière) – 120 ha
- Ex-Caterpillar (Gosselies) – 93 ha
- Porte Ouest (Charleroi) – 85 ha

- HFB + Cokerie (Seraing) – 68 ha
- Durobor (Soignies) et TDE – Fonderie du Lion (Couvin) – <10 ha chacun

Ces chiffres correspondent aux surfaces totales des friches, mais pas forcément aux surfaces utilisables pour du déploiement économique.

Wallonie Entreprendre travaille actuellement à une estimation des besoins en puissance par hectare et par type d'industrie pour chacun de ces sites, accompagnée d'une ligne du temps détaillée des appels à projets et des phasages de réhabilitation.

La Région wallonne accorde une importance stratégique à la réussite de ces reconversions, en particulier sur les sites de Chertal à Liège et Caterpillar à Charleroi, qui les considère comme des leviers essentiels de reconversion économique. Dans cette perspective, elle demande au gestionnaire de réseau de transport Elia de réserver dès à présent les capacités nécessaires sur ces sites afin d'assurer leur réhabilitation et leur réindustrialisation, en lien avec la transition énergétique, l'électrification de la société et la création d'emplois locaux.

Nous invitons Elia à collaborer étroitement avec Wallonie Entreprendre pour garantir la cohérence entre les lignes du temps de développement du réseau et celles des projets de reconversion. Nous demandons à Elia de nous transmettre ces calendriers dès qu'ils seront établis.

Projets spécifiques

Enfin, au-delà de ces considérations globales, nous souhaitons attirer l'attention sur plusieurs projets spécifiques à prioriser dans les plans d'investissement des GRD et d'Elia :

- Les aéroports de Liège et de Charleroi, dont les besoins énergétiques sont en forte croissance ;
- Les chaufourniers et les cimentiers, dont la décarbonation nécessitera une augmentation significative de la consommation électrique (potentiellement un doublement) liée au captage du CO₂. Le calendrier actuel du développement du réseau de transport de CO₂ prévoit une mise en service des premières connexions à l'horizon 2029. Pour donner un ordre de grandeur, dans le dernier appel FTJ, cinq projets wallons ont été retenus (chaufourniers et aciéries). Ces cinq projets consomment déjà plus de 1 TWh par an et leur consommation devrait augmenter de minimum 30%.;
- Les aciéries qui sont également électro-intensives.
- Le télescope Einstein : La Wallonie est engagée aux côtés des partenaires flamand, fédéral, hollandais et allemands, dans la candidature pour l'accueil du Télescope Einstein. Les travaux d'infrastructure sont envisagés à partir de 2028,

dans un territoire proche de la gare de Montzen (commune de Plombières). La puissance nécessaire au fonctionnement du Télescope, ainsi que pour quelques activités connexes qui pourraient se développer dans son sillage, peut être estimée à environ 50 MVA. Finalement, la Région wallonne attend qu'Elia maintienne un contact régulier avec les autorités locales et régionales afin de garantir la cohérence des projets et d'assurer leur bonne intégration territoriale. Cette approche doit permettre d'anticiper les besoins futurs et d'accompagner les projets stratégiques régionaux dans une logique de redynamisation des territoires et de durabilité.